



## *Conseil Municipal : Séance du 12 avril 2019*

Sous la Présidence de Monsieur Philippe Canot, Maire.

**Présents** : Mmes Brachet, Copinne, Peltier et Roynette.

**MM.** Arnould, Ducoudray, Petitjean, Picot, Robin, Scolari, Stillen et Valsesia.

**Absents** : Mme Flambeaux et Wisniewski procuration à MM. Canot et Valsesia.

**Secrétaire de séance** : M Hervé Valsesia.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ Approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Communal ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal qui est en tous points identique.
- ✓ Affecte le résultat d'exploitation de 754 354.79 € pour le budget communal.
- ✓ Décide de ne pas augmenter les taux appliqués en 2018 aux 3 taxes directes Locales.

**Budget Primitif 2019 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 de la commune qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes	1 159 522.79 €
Section d'investissement : Dépenses et Recettes	927 369.00 €

### **Tarifs Municipaux :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux pour 2019, à savoir

- ✓ Concession de cimetière cinquantenaire 65 € (maintien tarif 2018)
- ✓ Location chasse communale de Sécheval (selon coefficient fourni par l'ONF).
- ✓ Droits de place des forains :
  - Manèges enfants, tir, pinces, pêche 38€00
  - Auto-skotters 80€00
  - Confiserie-loterie 23€00
  - Friterie 50€00
- ✓ Affouage : 36 € la part

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les participations communales pour les CLSH (*Centre de Loisirs sans hébergement*) et séjours avec hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2019.

### **Programme ONF 2019 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme des travaux prévu pour l'année 2019.

### **Délibération FNCOFOR :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la DGFIP.

### **Projet de reboisement et attribution marché :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de reboisement parcelle 19 de la forêt communale et décide de confier à l'ONF l'ATDO (assistance technique à donneur d'ordre) attachée à ce dossier.

### **Demandes de subventions :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

- 100 € pour les restos du cœur.
- 100 € pour l'école de Sécheval.
- 100 € l'association de l'ASTRM (Association Sportive Tournes Renwez les Mazures).
- 50 € pour la croix rouge.
- 50 € l'AFSEP (*Association Française des sclérosés en Plaques*)
- 300 € pour l'ADMR.
- Ne donne pas suite aux autres demandes

### **CNP Assurance statutaire du personnel 2019 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat d'assurance du personnel auprès de la CNP pour 2019.

### **Adhésion SPL-Xdémat :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à SPL (*société publique locale*) X-demat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

### **Echange de parcelles de terrain communal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'échange d'une parcelle de terrain d'un habitant de Sécheval avec une parcelle communale, tous frais d'actes seront à la charge du demandeur.

### **Assistance à maîtrise d'ouvrage :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier à l'ATD08 (Agence Technique Départementale) la mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage dans le cadre du projet de travaux de mise en place de clôture au Groupe Scolaire de Sécheval.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.